







Maison Individuelle	Les aides gouvernementales						Les aides privées			
	 TVA ⁽¹⁾	 Éco-Prêt Taux Zéro	 MaPrimeRénov¹ ⁽²⁾ Fusion du CITE et des aides de l'Anah				 Prime Coup de Pouce* ⁽³⁾	 CEE ⁽⁴⁾ (Non cumulable avec la Prime Coup de Pouce)	 Action Logement	
Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE (Qualipac, Qualibat, Qualifelec).	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés	Pour les foyers modestes et très modestes	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes
Chauffe-eau Solaire individuel	5,5 %	✓	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-	-	-	✓	✓
Système solaire combiné / Chauffage solaire combiné	5,5 %	✓	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-	4 000 €	2 500 €	✓	✓
Panneaux hybrides (offre ECH ₂ O Sun) ⁽⁵⁾	5,5 %	✓	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-	-	-	✓	✓
Chaudière à Condensation Gaz (très hautes performances énergétiques)	5,5 %	✓	1 200 €	800 €	-	-	-	-	✓	✓
Pompe à chaleur géothermique	5,5 %	✓	11 000 €	9 000 €	5 000 €	-	4 000 €	2 500 €	✓	✓
Pompe à chaleur Air/Air	20 %	✗	-	-	-	-	-	-	✓	✗
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5 %	✓	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-	4 000 €	2 500 €	✓	✓
Pompe à chaleur Hybride	5,5 %	✓	5 000 €	4 000 €	3 000 €	-	4 000 €	2 500 €	✓	✓
Chauffe-eau Thermodynamique	5,5 %	✓	1 200 €	800 €	400 €	-	-	-	✓	✓
Frais d'audit énergétique	10 %	✗	500 €	400 €	300 €	-	-	-	✗	✗
Dépose cuve à fioul	5,5 %	✗	1 200 €	800 €	400 €	-	-	-	✗	✗
Rénovation globale (aides réservées à un ensemble de travaux de rénovation énergétique)	5,5 %	✓	Se référer à MaPrimeRénov¹ Sérénité⁽⁶⁾		7 000 €	3 500 €	350 €/MWh/an économisés**	300 €/MWh/an économisés**	✓	✓
Bonus sortie passoire énergétique	-	✗	1500 €	1500 €	1000 €	500 €	-	-	✗	✗
Bonus bâtiment basse consommation	-	✗	1500 €	1500 €	1000 €	500 €	-	-	✗	✗

* Les montants des Primes Coup de Pouce présentés sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier. **Après travaux, il faut au moins 55% d'économies d'énergie primaire par rapport à la situation initiale et avoir une consommation d'énergie primaire < 110 KWh/m²/an.

Les dispositifs d'aides présentés ci-dessus s'appliquent à la maison individuelle et sont cumulables

(1) - TVA - En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevés depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %.

(2) - MaPrimeRénov¹ - Le Gouvernement a lancé en 2020 une prime unique. Cette prime remplace le CITE et l'aide de l'Anah (Habiter Mieux Agilité). Le versement de la prime unique sera effectué par l'Anah. À noter qu'une avance est prévue pour les ménages très modestes. Plafonnement de l'aide : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans glissant.

Règles d'écrêtement : chaque type de dépense éligible sera plafonné et le montant de la prime sera écrit de façon à ce que le montant des aides cumulées ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes et 75 % pour les ménages aux revenus modestes. Cumulable avec : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'Éco-Prêt à Taux Zéro, les Chèques Énergie, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE). Non cumulable avec l'aide de l'Anah « MaPrimeRénov¹ Sérénité⁽⁶⁾ ».

Conditions de ressources : selon les plafonds de ressources 2022 de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah).

Les étapes pour recevoir votre prime :

1/ Pour estimer le montant des aides en fonction de chaque projet : Simul'aides - <https://france-renov.gov.fr/fr/aides-de-financement/simulaid>
2/ Dépôt des dossiers sur www.maprimerenov.gov.fr. Il vous sera ensuite demandé de créer un compte demandeur. (Attention, seuls les demandeurs sont autorisés à créer un compte).

3/ Accusé de réception par mail

4/ Confirmation de l'attribution et du montant de l'aide par l'Anah

5/ Réalisation des travaux par une entreprise labellisée Reconnue Garantie de l'Environnement (RGE) et transmission de la facture via le compte demandeur

6/ Réception de MaPrimeRénov¹.

(3) - Prime Coup de Pouce - Pour le remplacement d'une chaudière individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz (à l'exception des chaudières à condensation). L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

(4) - CEE - Le montant de l'aide est calculé en fonction des économies d'énergie réalisées grâce à la solution. En fonction de l'obligé sélectionné, celui-ci peut vous proposer une aide complémentaire. Non cumulable avec la Prime Coup de Pouce.

(5) - Les panneaux solaires hybrides (Offre ECH₂O Sun) en couplage avec une chaudière gaz à condensation ou une PAC air/eau peuvent bénéficier d'une prime Coup de Pouce Chauffage. Les panneaux hybrides (Offre ECH₂O Sun), peuvent également bénéficier d'une prime à l'autococonsommation, versée sur 5 ans, jusqu'à 380 €/kW (sans conditions de ressource), en fonction de la puissance de l'installation (selon l'arrêté du 9 mai 2017).

(6) - Aide de l'Anah « MaPrimeRénov¹ Sérénité⁽⁶⁾ » - Finance un « bouquet de travaux », c'est-à-dire un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 35 %. Les aides sont réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah. À noter que pour bénéficier de la subvention, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner dans votre demande tout au long du projet. Foyers modestes : 35 % du montant total des travaux HT. Dans la limite de 10 500 €. Foyers très modestes : 50 % du montant total des travaux HT. Dans la limite de 15 000 €.

Vérifier son éligibilité : récapitulatif des plafonds de ressources selon le type de foyer, le nombre de personnes et la région

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Régions hors Île-de-France				En Île-de-France			
	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition							
	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers les plus aisés
1 personne	jusqu'à 15 262 €	jusqu'à 19 565 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €	jusqu'à 21 123 €	jusqu'à 25 714 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2 personnes	jusqu'à 22 320 €	jusqu'à 28 614 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €	jusqu'à 31 003 €	jusqu'à 37 739 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3 personnes	jusqu'à 26 844 €	jusqu'à 34 411 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €	jusqu'à 37 232 €	jusqu'à 45 326 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4 personnes	jusqu'à 31 359 €	jusqu'à 40 201 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €	jusqu'à 43 472 €	jusqu'à 52 925 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5 personnes	jusqu'à 35 894 €	jusqu'à 46 015 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €	jusqu'à 49 736 €	jusqu'à 60 546 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €	+ 6 253 €	+ 7 613 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Trouver un installateur RGE

Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.

Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe www.qualit-enr.org/annuaire

Pour trouver le professionnel proche de votre domicile, une liste d'installateurs est disponible sur

www.daikin.fr/fr_fr/trouver-un-installateur.html

Liens utiles : aides gouvernementales et dispositifs complémentaires

TVA Taux réduit	En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevés depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568
Éco-Prêt à Taux Zéro	www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
Le Chèque Énergie	www.chequeneergie.gouv.fr
Prime Coup de Pouce	www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation
MaPrimeRénov'	Plus d'infos sur www.maprimerenov.gouv.fr
Offre EDF "Mon chauffage durable"	www.prime-energie-edf.fr/offres-exceptionnelles/profiter-d-une-pompe-a-chaaleur-sans-depenser-1eur.html ou www.prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
Prime Engie	https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la-prime-eco-energie.html
Prime Effy Quelle Energie	www.quelleenergie.fr/aides-primaires/certificats-economies-energie/prime-energie
MaPrimeRénov' Sérénité Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique	https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
Aides locales	www.anil.org/aides-locales-travaux/
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616
Aides de la Caisse de retraite	www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613
Compte Épargne CO₂	Une initiative encourageant la lutte contre le réchauffement climatique www.compteco2.com
Aide à la rénovation "Action logement"	www.actionlogement.fr/aide-renovation-energetique/

Se faire conseiller sur son projet



Le gouvernement a mis en place le réseau France Rénov', un nouveau service public de conseils gratuit qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes et l'orienter dans son projet.

Plus d'informations sur : france-renov.gouv.fr

Un conseiller France Rénov' est disponible au

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel